



INOCAP

IR2012

Un placement bloqué sur 6 ½ ans minimum, soit jusqu'au 30 juin 2019 (pouvant aller jusqu'à 8 ½ ans maximum, soit jusqu'au 30 juin 2021)

FIP éligible à la réduction de l'IR

Pourquoi l'industrie ?

L'investissement dans l'outil industriel fait naître le **progrès technique**, accélérateur de **compétitivité**, moteur de la **croissance** et de l'**emploi**. Le portefeuille en PME régionales du Fonds sera principalement constitué de sociétés industrielles ayant leur activité dans les régions Ile-de-France, Bourgogne, Rhône-Alpes, PACA.

Un Savoir-faire

60 % de nos participations concernent des entreprises régionales à caractère industriel.

Une stratégie pertinente

Nous privilégions les entreprises dont le business model est éprouvé avec des produits déjà acceptés par le marché, ayant un besoin de financement pour accélérer leur développement.

Nous nous focalisons sur la capacité à s'imposer sur un marché de niche à fort potentiel. Nous cherchons à comprendre dans quelles proportions le projet permet le déploiement d'un avantage concurrentiel, le gain de parts de marché et l'amélioration des marges.

Un objectif ambitieux

Notre but est de dénicher et d'accompagner, dans leurs développements, les champions de demain en identifiant le potentiel de sortie à moyen terme. Les investissements "hors des sentiers battus" menés avec rigueur et fondés sur des actifs réels sont créateurs de valeurs pour les entrepreneurs et les actionnaires.

Le FIP comporte un risque de perte en capital.

Notre engagement :

Financer des PME en croissance employant au moins 75% de leurs effectifs en France et / ou réalisant au moins 50% de leur chiffre d'affaires à l'international

Distinction

Basée sur le chiffre d'affaires de la société de gestion, sur la croissance des encours, du nombre de Fonds, des performances, de la volatilité et des effectifs.



« Depuis l'origine, l'équipe INOCAP accompagne l'ambition industrielle française »

Le **FIP MADEINFRANCE2012** en 3 points :

1.

Secteur
L'Industrie

2.

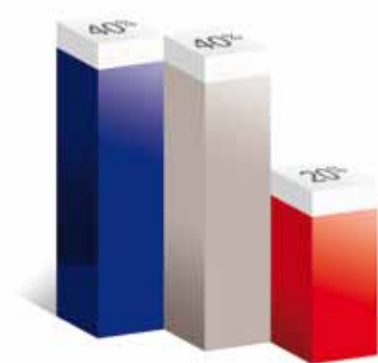
Durée de blocage

6 ans minimum, soit jusqu'au 30 juin 2019
(prorogeable 2 fois 1 an, soit jusqu'au 30 juin 2021,
sur décision de la société de gestion)

3.

Gestion

Basée sur des actifs non cotés



Orientation de gestion du
FIP MADEINFRANCE2012

*40 % Libre gestion orientée actions,
obligations et monétaire*

40% PME non cotées

20% PME cotées / Eurolist, Alternext



A propos d'INOCAP

INOCAP est une société de gestion de portefeuilles entrepreneuriale créée fin 2007. INOCAP est spécialisée dans la prise de participations dans des PME au travers de fonds commun de placement dans l'innovation et gère à ce jour plus de 100 M€ pour le compte de 10 000 clients.

L'équipe INOCAP, composée de 9 personnes, est animée d'une conviction forte : le respect des fondamentaux permet d'afficher dans la durée, des résultats de qualité.

Avertissement

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 6 ½ ans minimum pouvant aller à 8 ½ ans, soit jusqu'au 30 juin 2021 maximum (sauf cas de déblocage prévus dans le règlement). Le fonds d'investissement de proximité, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'investissement de proximité décrit à la rubrique " profil de risque " du Règlement.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Au 30 juin 2012, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles aux FIP gérés par la Société de Gestion est la suivante :

FIP	Année de Création	Quota Titres éligibles	Pourcentage de l'actif investi en titres éligibles au 30/06/2012	Date d'atteinte de 50% du quota en titres éligibles	Date d'atteinte de 100% du quota en titres éligibles
INOCAP FIP 8.1	2008	70 %	72,40 %	31/08/2010	31/12/2010
INOCAP FIP 9.2	2009	70 %	72,50 %	31/08/2010	30/04/2011
INOCAP FIP 10.3	2010	90 %	90 %	31/08/2011	30/04/2012
INOCAP FIP 11.4	2011	80 %	38 %	31/08/2012	30/04/2013
MADE IN FRANCE 2011	2011	60 %	39 %	28/02/2013	31/10/2013

Frais

CATÉGORIE AGRÉGÉE DE FRAIS	TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYEN (TFAM) MAXIMUM	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximal	dont TFAM distributeur maximal
Droit d'entrée et de sortie	0,59 %	0,59 %
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3,96 %	1,40 %
Frais de constitution	0,12 %	-
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, suivi et cession des participations	0,14 %	-
Frais de gestion indirects	0,10 %	-
TOTAL	4,91 %	1,99 %

L'attention des souscripteurs est appelée sur le niveau des frais maximum auxquels est exposé le Fonds

La politique de prélèvements des frais prévoit que les frais sont identiques en période de pré-liquidation, et le cas échéant en période de liquidation

Souscription



INOCAP

40 rue la Boétie - 75008 Paris

T. +33 (0)1 45 64 05 80

F. +33 (0)1 45 64 05 52

—
www.inocap.fr

- * Souscription ouverte jusqu'au 30/06/2013
- * Montant de la part (hors droits d'entrée) : 100 €
- * Droits d'entrée : 5 % maximum
- * Souscription minimum : 1 000 €
- * Durée de blocage : 6 ½ ans minimum, soit jusqu'au 30 juin 2019 (pouvant aller jusqu'à 8 ½ ans maximum, soit le 30 juin 2021)
- * Société de Gestion : INOCAP SA
- * Dépositaire : Société Générale
- * Commissaire aux comptes : KPMG
- * Agréé le 27/07/2012 – ISIN : FR0011294149

Banquier dépositaire



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Securities Services